

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b65-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

3

ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : conventions financières 2024 avec les associations culturelles conventionnées - convention financière avec la Fondation Abbé Pierre pour l'organisation du festival C'est pas du luxe !.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Afin de réaffirmer son engagement auprès des acteurs culturels oeuvrant sur son territoire, la ville d'Avignon a conclu des conventions d'objectifs culturels prévues en général pour une période de trois ans.

En parallèle à ces conventions d'objectifs, la Ville signe des conventions financières qui les complètent et précisent chaque année le montant alloué, respectant, par-là, la règle de l'annualité budgétaire et permettant de dimensionner le montant des subventions en fonctions des actions réalisées chaque année.

Des acomptes ont été votés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 en faveur des associations conventionnées.

Il convient donc d'autoriser la signature des conventions financières avec les associations au titre de l'année 2024.

Etant ici précisé que l'association de Gestion du Festival d'Avignon perçoit deux subventions. L'une pour l'exercice de ses activités et missions à l'année et son fonctionnement général, l'autre en investissement s'inscrivant dans la continuité du soutien apporté par la Ville pour maintenir à niveau ses équipements.

Par ailleurs, de manière biannuelle depuis 2018, la fondation Abbé Pierre, la Scène Nationale La Garance, Emmaüs France et l'association le Village de Cavaillon co-organisent à Avignon le festival *C'est pas du luxe !*.

Cette manifestation qui attire plus de 10 000 spectateurs présente une soixantaine de projets dans une vingtaine de lieux du centre-ville et du quartier ouest.

Elle s'inscrit désormais dans le paysage culturel avignonnais et participe à l'ambition

culturelle que porte la Ville et qui place la culture comme un droit pour tous, notamment dans la perspective de Terre de Culture 2025.

Dans le but de soutenir la réalisation de l'édition 2024 de cet évènement, il vous est proposé d'accorder à l'association Abbé Pierre, via l'établissement d'une convention financière une subvention de 10 000 €.

Compte tenu des actions réalisées en 2023 et des projets programmés en 2024, il vous est proposé, pour cette année, de consentir des subventions au profit d'associations culturelles pour une somme totale de 3 860 657 € dont vous trouverez la répartition dans le tableau dédié, présenté en annexe.

Le montant restant à verser est de 1 958 828 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les projets de convention financières,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions financières pour l'année 2024, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurants dans le tableau également présenté en annexe;
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les conventions financières;
- **IMPUTE** la dépense de 1 958 828 € relative au solde de subvention des acteurs culturels conventionnés au chapitre 65 du budget principal de la Ville;
- **IMPUTE** la dépense de 75 000 € relative à la subvention d'investissement pour l'association de Gestion du Festival d'Avignon au chapitre 204 du budget principal de la Ville;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b65-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Christian ROCCI

PARVENU A LA PREFECTURE LE 25 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 26 JUIL. 2024